

Le Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe critique les lois visant les musulmans

La loi sur le voile intégral adoptée en France en 2010 est notamment visée.

Le Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, Nils Muiznieks, a demandé ce mardi aux gouvernements européens à "renoncer aux lois et mesures visant spécialement les musulmans et [à] interdire la discrimination fondée sur la religion ou les convictions dans tous les domaines".

Dans une lettre publiée sur le site de l'instance, il explique que *"de grands partis ont exploité la défiance à l'égard des musulmans en soutenant des mesures législatives restrictives dirigées contre cette population". Il pointe notamment du doigt la Belgique et la France, où "des lois prévoient (...) une amende ou "un stage de citoyenneté" pour les femmes portant un voile dans l'espace public".*

Pour Nils Muiznieks, les musulmans d'Europe *"se heurtent régulièrement à diverses formes de préjugés, de discriminations et de violence, qui renforcent leur exclusion sociale".* Il condamne également les contrôles d'identité au faciès, qu'il juge *"non seulement discriminatoires, mais aussi contre-productifs".*

Enfin, il appelle les Etats à mener des recherches sur la discrimination à l'encontre des musulmans et d'autres groupes religieux s'appuyant *"sur la collecte de données ventilées par origine ethnique, religion et sexe."*